

Mémoire présenté devant le

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

dans le cadre des consultations portant sur

les enjeux de la filière uranifère au Québec



**L'exploitation de l'uranium, un obstacle majeur au
développement de la région de la Baie-James et de la province
de Québec**

Par Frédéric Fortier

Chibougamau, Québec

12 novembre 2014

Table des matières

- Présentation de l'auteur.....P.3**
- Introduction.....P.5**
- Partie 1 : La santé et l'environnement.....P.6**
- Partie 2 : Les relations entre les Québécois et les Cris.....P.8**
- Partie 3 : Une image positive pour les régions du Québec dont le sous-sol renferme de l'uranium.....P.11**
- Conclusion.....P.13**
- Bibliographie.....P.15**

Présentation de l'auteur

Frédéric Fortier est né dans la ville de Noranda, en Abitibi. Après des études à l'Université de Sherbrooke et à l'Université de Montréal, il s'installe dans la ville de Chibougamau, à la Baie-James. Il exerce les métiers d'historien et d'archiviste et se spécialise en histoire des villes minières au Québec.

À ma grand-mère Jacqueline Leclerc

Introduction

Ce mémoire fait la démonstration que l'exploitation de l'uranium dans la région de la Baie-James et dans la province de Québec doit demeurer interdite compte tenu du fait que cette dernière représente un risque beaucoup trop élevé en regard des trois éléments suivants : la santé humaine et l'environnement, le maintien des relations cordiales entre les nations crie et québécoise, et la construction d'une image positive des régions du Québec, dont le sous-sol renferme de l'uranium.

La santé et l'environnement

L'exploitation de l'uranium dans la région de la Baie-James et dans la province de Québec constitue un risque beaucoup trop grand pour la santé humaine et l'environnement. Par le fait même, l'exploitation de l'uranium doit demeurer interdite.

Le minerai d'uranium est particulier compte tenu du fait qu'il est radioactif. La transformation de ce minerai en concentré d'uranium exigerait que des résidus miniers radioactifs soient entreposés sur le territoire québécois. À long terme et possiblement à court et à moyen terme, la radioactivité des parcs à résidus miniers uranifères engendrerait des effets négatifs importants sur la santé humaine et l'environnement, de même que sur l'économie québécoise.

Dans l'éventualité où des déversements de résidus miniers radioactifs se produiraient, l'environnement serait contaminé par des substances radioactives issues de la chaîne de désintégration de l'uranium-238 telles que le radium-226, le radon-222 et le polonium-210. Ces substances qui sont associées au développement de maladies telles que le cancer des os, le cancer du poumon et la leucémie seraient absorbées par la flore et la faune, et entreraient dans la chaîne alimentaire, ce qui risquerait de causer des effets négatifs importants sur la santé humaine et l'environnement¹. Les groupes humains les plus à risque sont ceux qui pratiquent des activités de chasse, de pêche et de cueillette. Parmi eux figurent les Premières nations du Québec, dont les Cris de la Baie-James.

Bien que les techniques d'entreposage des résidus miniers uranifères se soient améliorées au cours des dernières décennies, l'industrie de l'uranium n'est pas à l'abri des déversements miniers. Ces derniers se produisent de manière régulière de nos jours dans l'industrie minière et laissent envisager que cela pourrait survenir dans le cas d'un parc à

¹ Vincent Amabili Rivet. «Impacts de l'exploitation des mines d'uranium sur la santé humaine». Essai de maîtrise en environnement. Université de Sherbrooke. 2013. p. 26-27-28-29-30.

résidus miniers uranifères². Les conséquences d'un tel déversement pourraient être dramatiques, compte tenu de la radioactivité que contiennent les résidus miniers.

Aussi, il est primordial de souligner que la radioactivité qui est présente dans les parcs à résidus miniers demeure en place pour une période qui est incroyablement longue. La durée de radiation de certaines substances radioactives est évaluée à des dizaines de milliers d'années³. Aucun parc à résidus miniers n'est en mesure de contenir efficacement des résidus miniers pendant une période aussi longue⁴. Par conséquent, ce n'est qu'une question de temps avant que les résidus miniers radioactifs se déversent dans l'environnement. Il serait envisageable que les résidus miniers puissent être transférés dans de nouveaux parcs à résidus miniers avant qu'un déversement se produise. Cependant, cela n'est pas réaliste sur une aussi longue période de temps, alors qu'une seule mine d'uranium pourrait nécessiter plusieurs transferts de parcs à résidus miniers, sans pour autant assurer la disparition du risque de contamination.

Parallèlement, ce transfert de parcs à résidus miniers impliquerait des coûts faramineux qui dépasseraient rapidement les bénéfices qui auront été faits au départ lors de l'exploitation. Il faut aussi ajouter que l'entreprise ou les entreprises minières qui étaient sur place lors de l'exploitation ne seront plus présentes pour défrayer les coûts de ses transferts de résidus miniers radioactifs et que ce fardeau reviendrait assurément à l'état québécois. Devant assumer actuellement les coûts complètement déraisonnables de la restauration partielle de sites miniers orphelins issus de techniques d'entreposage des résidus miniers qui sont maintenant désuètes⁵, l'état québécois est en mesure de prévoir l'effet négatif important, que pourrait engendrer ces nombreux transferts des résidus miniers radioactifs sur l'économie québécoise.

² Hugo Fontaine. *Déversement à la mine Québec Lithium*. La Presse. 19 mars 2013. et Charles Côté. *Bombe environnementale à retardement*. La Presse. 5 juillet 2008.

³ Vincent Amabili Rivet. «Impacts de l'exploitation des mines d'uranium sur la santé humaine». Essai de maîtrise en environnement. Université de Sherbrooke. 2013. p. 5.

⁴ *Ibid.* p. 50.

⁵ Hugo Fontaine. *Restauration des sites miniers : le désastre de l'île Merrill*. La Presse. 16 novembre 2011.

Les relations entre les Québécois et les Cris

L'exploitation de l'uranium dans la région de la Baie-James et dans la province de Québec représente un risque beaucoup trop élevé pour la détérioration des relations entre la nation québécoise et la nation crie de la Baie-James. Par conséquent, l'exploitation de l'uranium doit demeurer interdite.

Les relations entre la nation québécoise et la nation crie de la Baie-James sont cordiales depuis la signature de l'entente de la Paix des braves en 2002. Toutefois, cela n'a pas toujours été ainsi. En effet, l'intervention économique du Gouvernement du Québec dans la région de la Baie-James est caractérisée par un demi siècle de relations tendues. Compte tenu de la forte opposition des Cris de la Baie-James contre l'exploitation de l'uranium, l'imposition de cette dernière dans la région de la Baie-James entraînerait assurément le retour non souhaitable des tensions entre les deux nations. Parmi les effets négatifs importants de la réapparition des tensions entre les nations cris et québécoises figurent les poursuites judiciaires très onéreuses menées à l'endroit du Gouvernement du Québec, l'augmentation du racisme entre les Cris et les Jamésiens, ainsi que la poursuite du boycott des commerçants de la ville de Chibougamau par les communautés cris avoisinantes.

Les Cris de la Baie-James s'opposent de manière catégorique à l'exploitation de l'uranium dans la région de la Baie-James. Leur position claire et précise a été confirmée à plusieurs reprises depuis le démarrage du projet uranifère Matoush qui est situé dans la région de la Baie-James. Cette position a été affirmée par le Grand Conseil des Cris et par les neuf communautés cris de la Baie-James⁶. L'imposition de l'exploitation de l'uranium aux Cris de la Baie-James malgré leur désaccord représenterait un grand manque de respect de la part des Québécois envers cette nation. L'exploitation de l'uranium serait un affront politique majeur qui aurait des conséquences négatives importantes sur les relations futures entre les Cris de la Baie-James et les Québécois.

⁶ Hugo Fontaine. *Uranium, un non sans appel des Cris du Québec*. La Presse. 5 octobre 2012.

L'entente de la Paix des braves de 2002 met fin à une série de poursuites judiciaires intentées par les Cris de la Baie-James à l'endroit du Gouvernement du Québec et Hydro-Québec. Ces dernières visaient à faire respecter les principes de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Les poursuites judiciaires intentées par les Cris de la Baie-James furent onéreuses pour le Gouvernement du Québec, à un tel point que leur renoncement figure parmi les principales demandes présentées dans l'entente de la Paix des braves. L'imposition de l'exploitation de l'uranium aux Cris de la Baie-James sans leur consentement mènerait assurément à de nouvelles poursuites judiciaires coûteuses pour le Gouvernement du Québec. Ces dernières concerneraient entre autre le respect des principes du développement durable et du mode de vie traditionnel des Cris, qui est assuré par l'entente de la Paix des braves. Il est à noter que l'entente de la Paix des braves a coûté 4,5 milliards de dollars au Gouvernement du Québec, en plus de nécessiter la dérivation de la rivière Rupert.

Le racisme entre les nations crie et québécoise est présent dans la région de la Baie-James. Ce dernier existe autant du côté des Cris que des Jamésiens. Les relations tendues résultant de l'intervention économique du Gouvernement du Québec, ainsi que les différences culturelles importantes telles que l'autochtonie et la langue sont à la base de ce racisme. La signature de l'Entente sur la gouvernance du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James en 2014 semble marquer un point tournant en regard du racisme dans la région de la Baie-James. Comme en fait part le grand chef de la nation crie Matthew Coon Come, l'entente témoigne d'une volonté de rapprochement de la part des Cris et des Jamésiens : «*Ce Gouvernement régional que nous inaugurons aujourd'hui reflète la vision d'une nouvelle voie pour cette région qui est fondée sur les principes nobles de l'inclusion, de la démocratie et de l'harmonie sociale*»⁷. L'imposition de l'exploitation de l'uranium à la nation crie de la Baie-James risquerait assurément de renverser cette nouvelle tendance. En ne considérant pas la position exprimée par les Cris de la Baie-

⁷ Secrétariat aux affaires autochtones du Québec. «Première séance du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Un moment historique du Québec dans sa relation avec les premières nations». Communiqué de presse. Waskaganish. 21 janvier 2014.

James face à l'exploitation de l'uranium, le Gouvernement du Québec et les représentants jamésiens du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James feraient en sorte d'exclure intentionnellement les Cris de la Baie-James. Cette exclusion générerait énormément d'incompréhension de la part des Cris de la Baie-James et aurait pour effet néfaste d'augmenter le racisme à l'endroit des Québécois et des Jamésiens.

Chibougamau est la principale ville commerciale de la région de la Baie-James. Sa situation géographique fait en sorte que cette dernière peut desservir plusieurs communautés crie. En effet, la ville de Chibougamau est entourée par les communautés de Waswanipi, Oujé-Bougoumou, Mistissini et Nemaska. Les Cris de la Baie-James représentent un marché très important pour les commerçants de Chibougamau. Toutefois, compte tenu du fait que le conseil de ville de Chibougamau et la chambre de commerce de Chibougamau se sont prononcés en faveur de l'exploitation de l'uranium, malgré l'opposition des Cris de la Baie-James, la communauté de Mistissini, qui est la communauté crie ayant la population la plus élevée, a enclenché un boycott des commerces de Chibougamau⁸. Ainsi, plusieurs cris de Mistissini font désormais une partie de leurs achats dans la région du lac Saint-Jean et dans d'autres villes du Québec. Cette situation désagréable témoigne des effets négatifs importants que peut avoir l'exploitation de l'uranium envers les relations qu'entretiennent les Cris et les Jamésiens. Si l'exploitation de l'uranium ne demeure pas interdite, il est fortement envisageable que ce boycott soit intensifié et qu'il s'étend à l'ensemble des communautés crie, et cela au grand détriment de l'économie de la ville de Chibougamau.

⁸ Michel Corbeil. *Oujé-Bougoumou : le bond en avant d'un petit village crie*. La Presse. 10 août 2013.

Une image positive pour les régions du Québec dont le sous-sol renferme de l'uranium

L'exploitation de l'uranium dans la région de la Baie-James et dans la province de Québec constitue un risque beaucoup trop élevé d'empêcher les régions du Québec dont le sous-sol renferme de l'uranium, de pouvoir se construire une image positive.

La construction d'une image positive est essentielle pour une région. Sans cela, il est très difficile de faire en sorte que la population développe un grand sentiment d'appartenance. Une région qui projette une image positive d'elle-même aura davantage de chances de voir sa population demeurer en place pendant une longue période et de voir de nouveaux arrivants s'installer en permanence. De plus, dans les moments difficiles au niveau économique, la population qui a développé un grand sentiment d'appartenance régionale sera davantage portée à chercher des solutions pour relancer l'économie, plutôt que de quitter cette région de manière définitive.

L'exploitation de l'uranium projette une image négative à laquelle il n'est pas avantageux pour une région d'être associée. Dans un premier temps, compte tenu du danger que représente l'entreposage des résidus miniers radioactifs pour la santé et l'environnement, l'exploitation de l'uranium n'est pas un facteur d'attraction et de rétention pour la population. D'autant plus que dans une région comme la Baie-James, la qualité exceptionnelle de l'environnement figure parmi les principales raisons qui font en sorte que la population demeure en place de manière permanente. D'un côté, les Cris de la Baie-James bénéficient de cet environnement dans le cadre de leur mode de vie traditionnel qui est toujours en vigueur et qui est assuré par la signature de traités tel que la Paix des braves. Ces derniers s'adonnent à diverses activités dont la chasse, la pêche, la cueillette et la consommation de l'eau potable dans les lacs et les rivières. De l'autre, les Jamésiens profitent de cet environnement en tant que grands utilisateurs du territoire public à des fins récréatives. Ceux-ci pratiquent plusieurs activités telles que la chasse et la pêche sportive, le canot et le kayak, ainsi que le camping sauvage. Tout comme les

Cris de la Baie-James, les Jamésiens bénéficient du fait que l'eau soit potable dans plusieurs lacs et rivières de la région de la Baie-James.

Dans un second temps, l'exploitation de l'uranium fait inévitablement partie du cycle du combustible nucléaire, dont les étapes subséquentes sont associées à des éléments négatifs telles que les accidents dans les centrales nucléaires, l'entreposage des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, ainsi que la fabrication d'armes nucléaires. Le fait qu'une région soit partie intégrante du cycle du combustible nucléaire lui confère automatiquement une image négative. De plus, l'exploitation de l'uranium dans une région peut facilement ouvrir la porte à de nouvelles étapes du cycle du combustible nucléaire, telle que la construction d'un site d'entreposage des déchets radioactifs issus des centrales nucléaires. Cette situation probable viendrait ternir davantage l'image d'une région.

En plus d'être employé de manière traditionnelle par les Cris de la Baie-James et de manière récréative par les Jamésiens, le territoire public de la Baie-James est aussi utilisé à des fins récréatives par des touristes provenant du monde entier. La région de la Baie-James détient une excellente réputation au niveau touristique. Beaucoup de québécois, d'américains et d'européens s'adonnent fréquemment à des activités de chasse, de pêche, de canot, de randonnée pédestre et autres. L'exploitation de l'uranium serait très néfaste pour le développement du tourisme dans la région de la Baie-James. Principalement parce que l'image négative associée à l'exploitation de l'uranium viendrait assombrir l'image positive de la région, qui est associée à la qualité exceptionnelle de son environnement. Par exemple, dans le cas du projet uranifère Matoush, le fait de placer des parcs à résidus miniers radioactifs dans le secteur du lac Mistassini, qui est le plus grand lac naturel d'eau douce au Québec, et des monts Otish, qui forment le sommet hydrographique du Québec est quelque chose qui risque fortement de nuire au développement du tourisme dans la région de la Baie-James. Cela est d'autant plus vrai compte tenu du fait que le Gouvernement du Québec et les Cris de Mistissini sont sur le point d'inaugurer le Parc national Albanel-Témiscamie-Otish dans le secteur des monts Otish.

Conclusion

À la lumière des informations qui sont présentées dans ce mémoire, il apparaît clairement que l'exploitation de l'uranium doit demeurer interdite dans la région de la Baie-James et dans province de Québec. Le risque associé à l'exploitation de l'uranium est beaucoup trop grand. Cette dernière est susceptible d'avoir des effets négatifs importants sur la santé humaine et l'environnement, sur le maintien des relations cordiales entre les nations crie et québécoise, ainsi que sur la construction d'une image positive des régions du Québec, dont le sous-sol renferme de l'uranium.

D'abord, l'entreposage des résidus miniers uranifères dans la région de la Baie-James et dans la province de Québec risquerait d'avoir des effets négatifs importants sur la santé humaine et l'environnement, en plus d'engendrer de grandes dépenses pour l'état québécois. Actuellement, aucune technologie peut assurer que des résidus miniers qui demeurent radioactifs pendant des milliers d'années ne se déversent pas dans l'environnement et n'entraînent pas des conséquences graves sur la santé humaine.

Ensuite, l'imposition de l'exploitation de l'uranium aux Cris de la Baie-James, malgré leur forte opposition, ferait sans doute réapparaître les tensions qui prévalaient avant la signature de l'entente de la Paix des braves en 2002. Ces tensions indésirables entre les nations cris et québécoises pourraient se manifester par des poursuites judiciaires très coûteuses menées à l'endroit du Gouvernement du Québec, par l'augmentation du racisme entre les Cris et les Jamésiens, et par l'intensification du boycott des commerçants de la ville de Chibougamau par les Cris de la Baie-James.

Finalement, l'image négative que l'exploitation de l'uranium projette empêcherait les régions du Québec de construire l'image positive, qui est essentielle à leur développement. Cette image positive serait brisée par le danger que représente l'entreposage des résidus miniers radioactifs pour la santé humaine et l'environnement, ainsi que par l'affiliation au cycle du combustible nucléaire. De plus, l'exploitation de l'uranium est incompatible avec l'utilisation du territoire qui est faite par les Premières

nations du Québec, par les citoyens du Québec, et par les nombreux touristes qui visitent la province de Québec à chaque année.

Bibliographie

Thèses, mémoires et essais

AMABILI, RIVET VINCENT. « Impacts de l'exploitation des mines d'uranium sur la santé humaine ». Essai de maîtrise en environnement. Université de Sherbrooke. 2013. 83 p.

Articles de journaux

CORBEIL, MICHEL. *Oujé-Bougoumou : le bond en avant d'un petit village cri*. La Presse. 10 août 2013.

URL : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201308/09/01-4678682-ouje-bougoumou-le-bond-en-avant-dun-petit-village-cri.php> (consulté le 25 octobre 2014)

FONTAINE, HUGO. *Déversement à la mine Québec Lithium*. La Presse. 19 mars 2013.

URL : <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201303/19/01-4632634-deversement-a-la-mine-quebec-lithium.php> (consulté le 25 octobre 2014)

FONTAINE, HUGO. *Uranium, un non sans appel des Cris du Québec*. La Presse. 5 octobre 2012.

URL : <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201210/05/01-4580514-uranium-un-non-sans-appel-des-cris-du-quebec.php> (consulté le 25 octobre 2014)

FONTAINE, HUGO. *Restauration des sites miniers : le désastre de l'île Merrill*. La Presse. 16 novembre 2011.

URL : http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201111/16/01_4468342-restauration-des-sites-miniers-le-desastre-de-lile-merrill.php (consulté le 25 octobre)

CÔTÉ, CHARLES. *Bombe environnementale à retardement*. La Presse. 5 juillet 2008.

URL : <http://www.lapresse.ca/environnement/200809/08/01-651219-bombeenvironnementale-a-retardement.php> (consulté le 25 octobre 2014)

Sites web

Secrétariat aux affaires autochtones du Québec. «Première séance du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Un moment historique du Québec dans sa relation avec les premières nations». Communiqué de presse. Waskaganish. 21 janvier 2014.

URL : www.autochtones.gouv.qc.ca/centre_de_presse/communiques/2014/2014-01-21.asp

-FIN DU MÉMOIRE-